



Avril 2006, n°1

# LA LETTRE DU PACTE TERRITORIAL

pour l'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques de l'Etat, les collectivités locales et les établissements hospitaliers de la Savoie

## EDITO

La loi du 11 février pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a renforcé l'obligation d'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique. En effet le législateur a fait le choix d'assujettir désormais les employeurs publics ne respectant pas leur obligation à une contribution qui alimentera un fonds nouveau distinct de l'AGEFIPH.

Toutefois, comme pour les entreprises du secteur privé, l'objectif n'est pas le versement de la contribution mais bien l'effectivité à terme de l'emploi de personnes handicapées. Celle-ci nécessite la mobilisation de tous : décideurs publics et privés, responsables des ressources humaines, formateurs, représentants syndicaux, cadres de proximité, salariés et fonctionnaires. La signature en novembre 2005 du Pacte territorial pour l'emploi des travailleurs handicapés par les employeurs publics de la Savoie constitue un engagement fort qui contribuera par la mise en œuvre des actions qu'il prévoit à renforcer le taux d'emploi direct et à faire reculer le nombre de demandeurs d'emploi handicapés qui représente environ 1000 personnes dans le département au début de l'année 2006.

Pour l'employeur public comme pour l'employeur privé le respect de cette obligation d'emploi ne doit pas s'inscrire comme cela est trop souvent le cas de prime abord dans une approche compassionnelle. C'est une logique sociétale, une logique de responsabilité, qu'il nous faut adopter. Nous devons changer le regard de l'employeur, pour que l'insertion de la personne handicapée ne soit plus considérée comme une démarche d'exception, mais traduise la volonté de garantir l'égal accès de tous à l'exercice de compétences au sein de la fonction publique.

Pour celle ou celui qui recrute, la bonne question à se poser porte sur la définition des compétences requises et l'adaptation éventuelle du poste de travail. Ensuite elle ou il doit convaincre que le handicap ne rend pas moins compétent et cela suppose :

- une meilleure information des personnels sur le handicap
- une sensibilisation et une implication forte de la hiérarchie
- un suivi et un accompagnement particuliers pour les travailleurs handicapés qui impliquent l'ensemble des acteurs (structure d'accompagnement, assistante sociale, gestionnaire, agents...).

L'emploi des personnes handicapées est de ce point de vue un thème porteur en terme de mobilisation d'équipe et de consensus dans le cadre du dialogue social. La lettre du PACTE vous apportera informations et témoignages pratiques pour vous aider et montrer que c'est possible. Dans un environnement de chômage élevé, la sélectivité

des recrutements est accrue, fondée sur une élévation du niveau de diplômes exigés et une aggravation des discriminations du fait du sexe, du handicap, de l'âge mais aussi des origines ethniques. A niveau de formation équivalent, les personnes handicapées ne sont pas à égalité de chance pour trouver un emploi.

Ensemble et dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PACTE territorial faisons en sorte que l'emploi des travailleurs handicapés en Savoie concoure à la diversité de la fonction publique. Pour cela des outils nouveaux ou renforcés existent: le mode de recrutement direct, les aménagements des épreuves de concours, la suppression des limites d'âge supérieures, l'adaptation des postes de travail, le temps partiel de droit, les aménagements d'horaires... Par ailleurs les contrats aidés de la loi de programmation pour la cohésion sociale, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat d'avenir sont également des outils facilitateurs lors de l'embauche pour vous aider à respecter votre obligation d'emploi.

La lettre du PACTE vous apportera sur ce point de façon régulière et en partenariat avec le service public de l'emploi de Savoie des informations pratiques qui répondent à vos questions.

Bruno Dupuis,  
Directeur Départemental du Travail,  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

## Agenda

Judi 8 juin 2006,  
Grenoble, Alpexpo

### 2ème Conférence régionale pour l'emploi et la formation dans la fonction publique territoriale

Les 2 délégations régionales du CNFPT (Grenoble, Lyon) et les 8 Centres de Gestion de la région Rhône Alpes se penchent sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées à l'occasion de ce forum sur l'emploi territorial (atelier «Ouvrir l'emploi territorial à la diversité»)

renseignements :  
04 76 15 00 12



## Premiers échos d'une année de changements

En signant le Pacte Territorial pour l'emploi des Personnes Handicapées, les employeurs publics de la Savoie ont porté au premier plan la question du handicap.

### Etablissements hospitaliers : échange et action concertée

Le 31 janvier 2006, les gestionnaires des principaux Centres Hospitaliers du département (Aix-les-Bains, Albertville-Moùtiers, Centre Hospitalier Spécialisé de Bassens) se sont retrouvés pour une après-midi de travail consacrée au handicap. Réalisée à l'invitation de M. FEZZI, Directeur des ressources humaines du Centre Hospitalier de Chambéry, cette réunion a permis d'identifier des chantiers prioritaires pour le premier semestre 2006 :

- Mieux identifier les agents hospitaliers en situation de handicap et leurs besoins
- Améliorer la prévention du handicap et l'aménagement des postes de travail.

### Collectivités locales : des plans d'action en vue

Pour les Collectivités les plus importantes du Département (Villes d'Aix-les-Bains, Albertville, Chambéry, Conseil Général, EPCI...), la mise en

application de la nouvelle législation handicap représente également un chantier important.

Pour engager dans les prochains mois des actions ciblées, l'heure est au diagnostic et à la réalisation d'états des lieux fiables. A des degrés divers, le même constat s'impose : la prise en compte du handicap s'est accrue au cours des derniers mois.

Les Collectivités de taille plus restreinte ne sont pas en reste. La proximité des élus et des responsables avec les agents permet d'avoir un accès plus direct à la problématique handicap.

Dans ce premier numéro de *La Lettre du Pacte Territorial*, nous consacrons une place particulière au Conseil Général de la Savoie.

Déjà fortement impliqués par la création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, élus et équipes techniques du Conseil Général de la Savoie ont également relevé le défi au sein même de la Collectivité : le service ressources humaines est à pied d'oeuvre.

Lionel Rolland,  
AGIRH

## Conseil Général de la Savoie, connaître pour agir

Sans attendre la promulgation de la loi du 11 février 2005, le département a considéré dès 2004 la question du handicap comme une priorité. Un premier plan d'action a pu être élaboré sur la base d'un état des lieux précis, portant notamment sur l'identification des personnes handicapées au sein de l'effectif départemental et sur l'incidence du transfert des personnels techniques des collègues et de la Direction Départementale de l'Équipement. Les élus départementaux ont validé ce plan d'action le 5 décembre 2005 en confirmant la collaboration avec l'AGIRH pour la mise en oeuvre.

L'intégration des personnes handicapées est notamment prise en compte à l'occasion des recrutements. A titre d'exemple le Département gère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 les contrats correspondant aux besoins ponctuels, essentiellement des remplacements, complétant les emplois permanents TOS des collègues.

Sur 15 recrutements effectués pendant le premier trimestre 2006, 3 emplois ont pu être proposés à des personnes handicapées. Ce premier test, qui se traduit par un taux d'emploi de 20%, est encourageant, même au regard d'un effectif modeste. Il permet au service chargé du recrutement de s'approprier la démarche applicable à l'ensemble des emplois du Département.

H. Van Eecke,  
Chargé du dossier handicap au sein de la DRH,  
Conseil Général de la Savoie

## Brèves

↳ [www.e-fonctionnaires.com](http://www.e-fonctionnaires.com)  
ouvre ses pages au handicap

Le site consacre un dossier spécial à l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique. Alexandre LE BENOIST, chargé du pôle handicap à la DGAFP, précise les enjeux de la loi du 11 février 2005.

La rubrique comprend également les témoignages de travailleurs handicapés racontant leur parcours au sein de la fonction publique.

(Rubrique "évoluer" : Handicap et Fonction Publique)

↳ **La loi du 11 février 2005...un an après**

15 février 2006: à l'issue d'un Conseil des Ministres restreint, le chef de l'Etat exprime sa volonté de poursuivre la mobilisation de tous les acteurs pour les personnes handicapées et notamment la mise en oeuvre efficace et rapide de la loi.

### L'accent est mis sur l'emploi

Michel BERNARD, ancien directeur général de l'ANPE, se voit chargé d'une mission de réflexion et de coordination pour que le Service Public de l'Emploi améliore la prise en compte de la dimension handicap dans l'ensemble de ses politiques.

### Contacts:

Lionel Rolland - 0479843573  
lrolland@capemploi73.org

Violaine Chappis - 0479843560  
vchappis@capemploi73.org